

**Province de Québec, le 6 décembre 2010**  
**Municipalité La Rédemption.**

Lundi, le six (6) novembre 2010 se tenait à 20H00 au Centre municipal, la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Isabelle Dupont, mairesse, mesdames les conseillères : Carmen Morisset, Patricia Lavoie et Brigitte L.Dupont ainsi que messieurs les conseillers suivants : Jean-Yves Deschênes et Simon-Yvan Caron. Tous formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse.

Madame Nadine Roussy, directrice générale était aussi présente.

2. **10-244 Ouverture de la séance.**  
 Mme La Mairesse ouvre la séance par un moment de silence et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes et résolu à l'unanimité, l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item « Affaires Nouvelles » ouvert.
3. **10-245 Lecture et adoption des procès-verbaux**  
 Après la lecture procès-verbal de la séance ordinaire du 1 et du 19 novembre dernier, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et extraordinaire tel que lu et présenté.
4. **10-246 Acceptation des comptes.**  
 Après la lecture des comptes du mois, il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est de 55 744.46\$ (Comptes en annexe au procès verbal).
5. **Correspondance**
6. **a)10-247 Autorisation paiement BPR**  
 Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 10013505 au montant de 8 913.51 \$, à la firme BPR pour la confection des plans et devis dans le projet d'assainissement des eaux usées. Le montant est financé par le règlement d'emprunt # 2010-02 pour un montant net de 8 518.67\$. La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600180.
6. **b)10-248 Autorisation paiement BPR**  
 Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 10013508 au montant de 1 889.54 \$, à la firme BPR pour honoraire et coordination de recherche en eau potable. Cette facture est éligible au remboursement de taxe d'accise. Que le montant est financé par la taxe d'accise 2010-2013 pour un montant net de 1 805.84 \$ La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600180.
7. **10-249 Autorisation paiement Laboratoire BSL**  
 Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture #. 45498 de Biologie Aménagement BSL au montant de 2 912.01 \$, pour les tests d'eau du puits à la route Rochefort dans le projet de recherche en eau. Le montant est financé par la taxe d'accise, pour un montant net de 8 518.67\$. La TPS est financé au budget courant au numéro de compte 600180.

8. **10-250** **Politique de gestion contractuelle**  
Il est proposé par Madame Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption adopte sa politique de gestion contractuelle.

9. **10-251** **Adoption du calendrier décrétant les réunions ordinaires du conseil municipal, année 2011**

**Considérant** l'adoption du projet de la loi no 82, modifiant diverses dispositions législatives et organisationnelles en matière municipale;

**Considérant** l'article 148 du C.M. décrétant que le conseil municipal doit, avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Pour ces motifs et autres**, Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption adopte le calendrier suivant :

Mardi, 11 janvier, 20h00	Lundi, 4 juillet, 20h00
Lundi, 7 février, 20h00	Lundi, 1er août, 20h00
Lundi, 7 mars, 20h00	Mardi, 6 septembre, 20h00
Mardi, 5 avril, 20h00	Lundi, 3 octobre, 20h00
Lundi, 2 mai, 20h00	Lundi, 7 novembre, 20h00
Lundi, 6 juin, 20h00	Lundi, 5 décembre, 20h00

10. **10-252** **Autorisation signature contrat d'opérateur**

Il est proposé par Brigitte L. Dupont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Rédemption nomme madame la mairesse Isabelle Dupont signataire pour les contrats d'embauche des opérateurs de machinerie. (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>)

Par la même résolution, pour le 2<sup>e</sup> opérateur le salaire est fixé à 564. \$ pour la semaine de 40 heures. Le 3<sup>e</sup> opérateur, le salaire est fixé à 13\$ de l'heure et le nombre d'heures est indéterminé puisque c'est au besoin.

11. **10-253** **C.C.U.**

Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption suite à la démission de Madame Brigitte Lévesque, à la non disponibilité de M. Vianney Dupont comme membre contribuable du comité d'urbanisme, le conseil municipal publie un avis demandant aux citoyens intéressés à faire parti du comité de donner son nom au bureau. L'avis sera distribuer dans les foyers ainsi qu'afficher au bureau municipal, au poste des petites annonces du câble et au dépanneur.

12. **10-254** **C.C.U.**

Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption nomme Monsieur Jean-Yves Deschênes, comme membre conseiller suppléant du comité d'urbanisme advenant la non disponibilité du conseiller M. Denis Soucy. M. Soucy travaillant à l'extérieur pour une durée indéterminée.

13. **10-255** **DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DE LA ZONE AGRICOLE – CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption a un projet de mise aux normes de ses installations d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture doit être présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de construire des

ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées en zone agricole, dans le cadre dudit projet de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande en question contient des parcelles de terrains qui seront utilisées à des fins autres que l'agriculture;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune autre alternative n'est envisageable à l'extérieur de la zone agricole pour la localisation des ouvrages nécessaires au projet de la municipalité de La Rédemption, et ce, compte tenu des limites du territoire agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** les ouvrages prévus occasionnent très peu d'impacts sur le milieu agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande en question tient compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Rédemption certifie que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis auprès de la MRC et de l'UPA est exigé dans le cadre de la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Deschênes, résolu à l'unanimité;

**QUE** la municipalité de La Rédemption dépose une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la CPTAQ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption mandate la firme **BPR Groupe-conseil** pour présenter ladite demande en son nom à la CPTAQ;

**QUE** leur mandat implique aussi l'assistance technique requise en vue de faire la demande des avis requis auprès de la MRC et de l'UPA;

**QU'**un chèque au montant de 259 \$ soit émis au nom du Ministre des Finances du Québec pour le paiement de la demande d'autorisation à la CPTAQ;

**QUE** la municipalité de La Rédemption demande à la CPTAQ d'étudier la demande en préséance et l'informe qu'elle renonce aux délais prescrits par la Loi, concernant les droits d'avis pour l'analyse de la demande, ainsi qu'au délai concernant l'audition du dossier.

13. a) **10-256**                      **Remise des taxes foncières aux Artisans.**  
Il est proposé Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité effectue un don de 312.80\$ aux Artisans du Mont St Pierre équivalent au montant de la taxe foncière payée par ceux-ci en 2010.
- b) **10-257**                      **Demande Club 50 ans et plus**  
Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité prête le système de son pour le dîner de Noël du club des 50 ans et plus.
14. **10-258**                      **Avis de motion.**  
Avis de motion est donné par la Patricia Lavoie afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, l'adoption d'un règlement régissant le taux de taxation, année 2011.

15. **10-259** **Bibliothèque**  
Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption procède à l'achat de 2 livres de la Matapédia du photographe Aurélien Pottier déposer à la bibliothèque.( La Rédemption ainsi que 29 municipalités y sont représenter). Le coût est de 34 \$ par livre.
16. **10-260** **S.E.R de La Métis**  
Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption donne l'autorisation à la SER de la Métis de procéder à l'ouverture des chemins dans le « chemin du Portage » pour donner l'accès au lot 41 du rang 8, au .lot 43 du rang 7 ainsi qu'au lot 51 du rang 9 afin de se rendre sur leur chantier et de finaliser le transport de bois. La fin du transport est prévue pour fin janvier. Le conseil tient à préciser qu'advenant des bris sur leurs chemins publics suite à ces ouvertures de chemin, que la responsabilité revient à SER de La Mitis de réparer et de remettre en états tel qu'elle les a pris et à ses frais.
17. **10-261** **Télévision de la Mitis**  
Il est proposé par Madame Carmen Morisset et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption appui le projet d'obtention d'une licence de service numérique du CRTC de la Télévision de La Mitis. Cette licence leur permettrait de vendre de la publicité et ainsi consolider leurs ressources actuelles.
18. **10-262** **Prolongation de l'autoroute 20**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents;

**CONSIDÉRANT** l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à

accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

- 19. 10-263 Comité du Patrimoine**  
 Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte la demande du comité de patrimoine à savoir la formation d'un comité de sélection pour l'embauche du coordonnateur (chargé de projet) des fêtes du 75<sup>e</sup>. 2 personnes désigné par le comité Patrimoine sont Mesdames Madeleine Perreault et Isabelle Pelletier . Les personnes désignées par le conseil sont mesdames Carmen Morisset et Nadine Roussy.
- 20. 10-264 Appui au projet**  
 Il est proposé par Madame Patricia Lavoie et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption appui le projet du Comité du Patrimoine dans le cadre d'une demande d'aide financière du Pacte rural. Ce projet consiste à réaliser une formation en recherches de données de base, dans le cadre d'une activité parascolaire, avec le concours de l'association de généalogie du Bas-Saint-Laurent, pour les enfants de niveau 5 et 6 fréquentant l'école primaire de La Rédemption par la production de l'arbre généalogique de leur famille. Ces arbres généalogiques seront exposés dans le cadre des fêtes au bureau municipal et dans le livre du 75<sup>ème</sup>
- 21. AFFAIRES NOUVELLES :**
- A) 10-265 Caureq**  
 Il est proposé par Monsieur Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption signe le contrat avec la Caureq pour une durée de cinq ans.
- 20. Période de questions.**
- 21. 10-266 Fermeture de l'assemblée.**  
 Après la période de questions, il est proposé par Madame Patricia Lavoie, la fermeture de l'assemblée à vingt et une heures cinquante quatre.

---

**Isabelle Dupont,  
Mairesse**

---

**Nadine Roussy,  
Directrice générale,  
secrétaire-trésorière**